PETITION

A l'attention des Chambres fédérales et du Conseil Fédéral

Education et mise en application de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Mesdames, Messieurs,

Considérant que la Déclaration universelle des droits de l'Homme a été adoptée en 1948 déjà par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'idéal commun à atteindre pour tous les peuples et toutes les nations, mais que le texte, le contenu et l'importance ne sont pratiquement pas connus et qu'il n'y a donc pas de mise en application à large échelle, et

Considérant la violence en augmentation chez les jeunes, l'intolérance croissante face à certains groupes religieux et ethniques, la perte de responsabilité dans le domaine social et des échanges humains, nous demandons aux Chambres Fédérales et au Conseil Fédéral de s'engager pour

1) que la Déclaration Universelle des droits de l'Homme soit obligatoirement intégrée dans le programme d'étude de chaque école en Suisse,

2) que sa mise en application en Suisse et dans les relations de cette dernière avec l'étranger soit favorisée par tous les moyens, que ce soit par des manifestations publiques, des indications concrètes dans des communiqués officiels, etc.

3) que leur violation ne soit pas tolérée, indépendamment du contexte de l'auteur et de la victime.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme constitue le fondement des relations humaines basées sur le respect et représente de ce fait un moyen important pour garantir la paix et le bien-être.

Les soussignés :

Nom, Prénom *(Caractère d'imprimerie)*	*Adresse (NPA, Lieu)*	*Signature*

Adresse: Jugend für Menschenrechte Schweiz, Tömlimatt 34, 8926 Kappel am Albis
www.jugendfuermenschenrechte.ch

© 2010 Jugend für Menschenrechte Schweiz